



DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ



ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE
ET DE LA MOBILITÉ



SOMMAIRE

Préambule.....	3
COMPTE-RENDU DU DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ.....	5
Partie 1 : Rapport de visite technique de l'expert métier.....	7
Partie 2 : Bilan de la visite par l'ANFA	12
ANNEXES	13
Annexe 1 : Critères de faisabilité.....	14
Annexe 2 : Diagnostic de faisabilité - Note à l'attention de l'expert métier.....	16
Annexe 3 : Note relative au diagnostic à l'attention des organismes de formation. . .	19



PRÉAMBULE

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ ?

- C'est une étape dans l'accompagnement du processus d'habilitation de l'organisme de formation (OF) qui fait suite à l'étude d'opportunité.
- C'est une photo à l'instant T des moyens et avancées du projet de mise en œuvre d'une certification en rapport avec les attentes de l'ANFA.
- Il cherche à identifier les points forts et les points d'amélioration du projet de l'organisme de formation (OF).



OBJECTIFS

- Évaluer la faisabilité de mise en œuvre d'une action de formation certifiante par un établissement donné au regard du référentiel et des cahiers des charges d'habilitation et de formation.
- Accompagner l'OF dans son projet.

ANFA :

Le Responsable Territorial (RT) est l'acteur principal :

- Il est le lien entre les différents intervenants du diagnostic de faisabilité.
- Il assure et mène l'accompagnement global pendant le diagnostic (pédagogie, moyens humains et matériels...).

Le Responsable Projet (RP) du Service Ingénierie des Certifications (SIC) est garant du bon déroulement de la prestation de l'expert. Sa présence est obligatoire lors de la mise en place d'une première demande d'habilitation dans la spécialité du domaine sur la région. Il a un rôle d'appui au RT dans son expertise de la certification.

EXPERT TECHNIQUE

L'expert technique métier est une ressource pour tous. Il apprécie les compétences techniques, les équipements matériels et la nécessité de moyens complémentaires, de partenariat ou de mesure d'accompagnement.

ORGANISME DE FORMATION

- Un membre de la direction porte la stratégie de déploiement de l'offre de formation dans son établissement.
- Le responsable formation pilote la mise en œuvre de la formation certifiante souhaitée. Il a la capacité de recontextualiser le projet et de répondre aux questions si nécessaire.
- Le formateur référent présente les différents éléments demandés. Il est présent lors de la visite de locaux.
- Le(s) formateur(s) s'acculture(nt) au CQP/Titre de Branche lors du diagnostic. C'est l'occasion de mesurer les exigences techniques attendues.

Toutes les parties prenantes sont associées aux conseils et bonnes pratiques transmis par l'expert technique métier et l'ANFA.

LES ÉTAPES DU PROCESS

1 EN AMONT :

- Demande de diagnostic de faisabilité par le RT suite à l'étude d'opportunité au SIC.
- Demande par le SIC d'intervention d'un expert métier.
- Prise de rendez-vous par le RP en lien avec l'expert, RT et l'OF.
- Transmission par le RP à l'Expert du document de Diagnostic de Faisabilité.
- Transmission de l'étude d'opportunité à l'expert avec la note explicative dédiée (voir annexe 2).
- Préparation opérationnelle du diagnostic avec le RT et l'OF visant l'organisation structurée de la journée (déroulement, présence des formateurs, locaux à visiter, réserves...).

2 DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC

Doivent être présents :

- Le RT ou/et le RP de l'ANFA.
- L'expert métier mandaté par l'ANFA.
- Le responsable formation, accompagné d'un membre de direction (ou son représentant sur un temps donné), le formateur référent et idéalement les formateurs principalement concernés de l'OF.

3 EN AVAL

- Rédaction du compte-rendu du diagnostic de faisabilité :
 - Partie 1 (page 5 à 11) : l'expert rédige cette partie et la transmet aux RP et RT. Tous les éléments...
 - Partie 2 (page 12) : le RT/RP rédige le bilan de la visite comprenant des observations et des éléments complémentaires transmis par l'OF lors du diagnostic de faisabilité.
- Réalisation d'une restitution orale par le RT avec diplomatie et transmission du document finalisé du diagnostic à l'OF.

4 INTÉGRATION DANS SOFIA

- Le SIC intègre dans SOFIA les parties 1 et 2 du compte-rendu finalisé (version PDF protégé) du diagnostic de faisabilité (page 5 à 12). Ce document sera ensuite envoyé par le RT après sa restitution orale à l'OF.
- La date et l'identité de l'expert technique métier doivent bien être renseignées.



5 DÉCISION

- Poursuite ou arrêt du processus d'habilitation par le RT en concertation avec le RP.
- Si poursuite :
 - Ouverture de droits pour l'OF dans SOFIA par le RT/RP.
 - Dépôt du dossier de demande d'habilitation à l'ANFA.

À NOTER :

Les dossiers nationaux ont une spécificité : la prise en charge est faite par le RP pour l'ensemble du processus d'habilitation. Le RP doit informer les RT concernés par ces dossiers.





COMPTE-RENDU

DU DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ



DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ

Région :

Dossier suivi par :

Visite effectuée par :

le :



COORDONNÉES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Nature de la certification :

Nom du responsable du projet :

Ville :

Mail :



OBJECTIFS PARTICULIERS DE LA VISITE

PARTIE 1 : RAPPORT DE VISITE TECHNIQUE DE L'EXPERT METIER



FINALITÉ :

Eclairage technique en vue d'étayer la décision de l'ANFA.

ATTENDU :

Les points essentiels à retenir de la visite :

- Sur la forme : Une rédaction claire et concise/Photos éventuelles des points critiques.
- Sur le fond : précis, pointe les éléments objectifs.

1/ LES MOYENS HUMAINS

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	En conformité avec le cahier des charges	En non conformité avec le cahier des charges	Points d'amélioration suggérés
Coordinateur			
Formateur référent			
Formateur(s) technique(s)			
Formateur(s) généraliste(s)			

Priorités à mettre en œuvre :

Remarques :

2/ LES MOYENS TECHNIQUES DE L'OF

LES LOCAUX

LOCAUX	En conformité avec le cahier des charges	En non conformité avec le cahier des charges	Points d'amélioration suggérés
Salle de cours - Capacité d'accueil - Accessibilité - Poste informatique - Connexion wifi			
Atelier - Capacité d'accueil - Accessibilité - Poste informatique - Connexion wifi			
Les + - Vestiaires - Salle de travail, repos - ...			

Priorités à mettre en œuvre :

Remarques :

LES ÉQUIPEMENTS

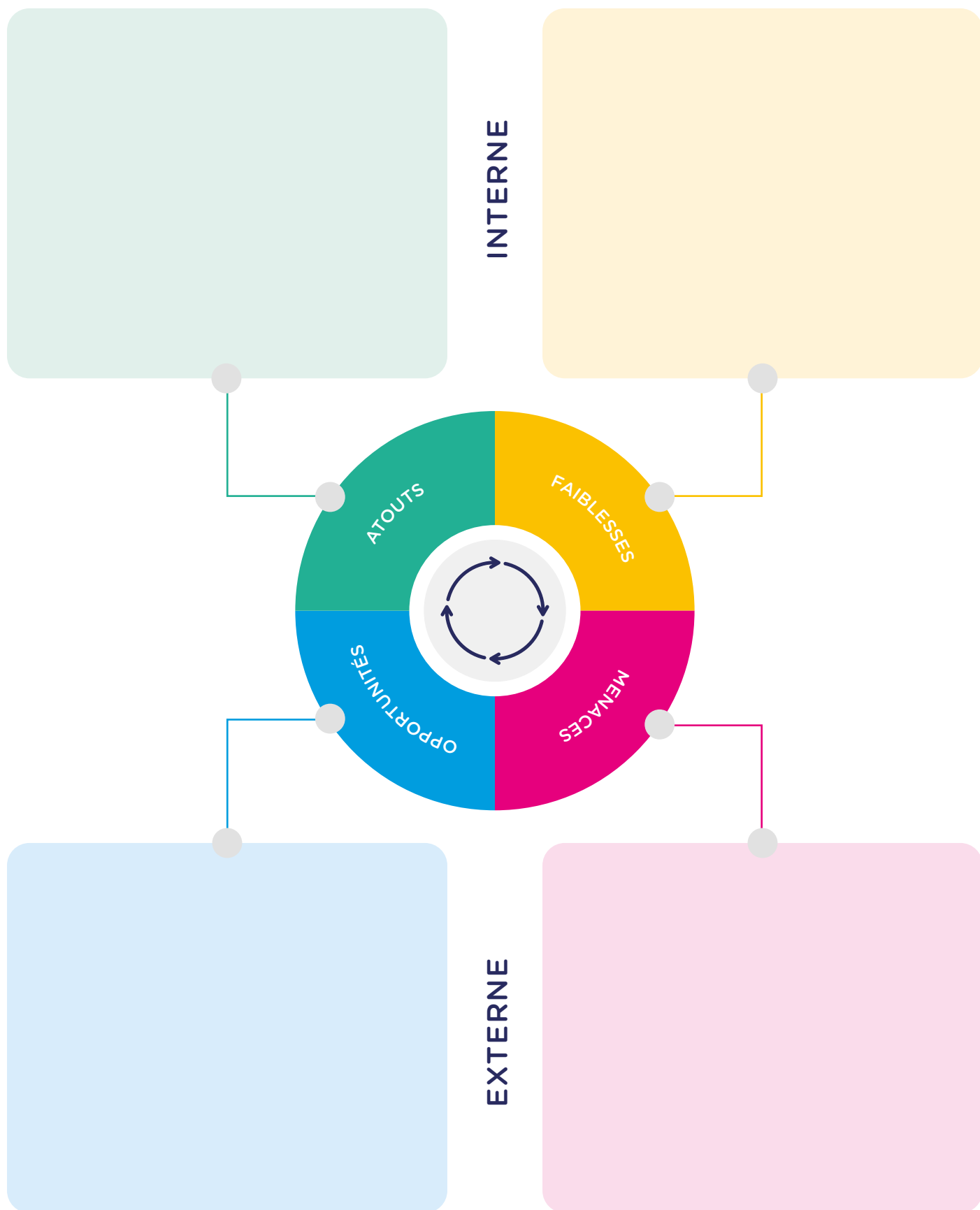
ÉQUIPEMENTS	En conformité avec le cahier des charges	En non conformité avec le cahier des charges	Points d'amélioration suggérés
Équipement d'atelier			
Équipement pédagogiques Ex : maquettes			
Outillages spéciaux			
Véhicules Pédagogiques			
Consommables			
Logiciel spécifique au domaine			

Priorités à mettre en œuvre :

Remarques :

3/ CONCLUSION DE LA VISITE

A. ÉTAT DES LIEUX



Date du diagnostic de faisabilité :

Identité de l'expert :

B. BILAN



C. PRIORITÉS À METTRE EN PLACE



PARTIE 2 : BILAN DE LA VISITE PAR L'ANFA

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	Observations ANFA (au regard des critères de faisabilité*) incluant, le cas échéant, les commentaires de l'OF
Constitution de l'équipe pédagogique (dont la coordination)	
Mise en œuvre des moyens techniques nécessaires	

*voir annexe 1



SUITE À DONNER PAR RT EN RÉGION OU RP

Abandon du projet

Présentation du projet pour habilitation

Projet à développer sous certaines conditions

Priorités à mettre en œuvre :



ANNEXES

Annexe 1 : Critères de faisabilité	14
Annexe 2 : Diagnostic de faisabilité - Note à l'attention de l'expert métier	16
Annexe 3 : Note relative au diagnostic à l'attention des organismes de formation	19



ANNEXE 1

DIAGNOSTIC
DE FAISABILITÉ

CRITÈRES DE FAISABILITÉ

ANNEXE 1 : CRITÈRES DE FAISABILITÉ

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	CRITÈRES DE FAISABILITÉ	INDICATEURS
Constitution de l'équipe pédagogique (dont la coordination de l'action)	• Coordination de l'action • Couverture de l'ensemble des domaines visés dans la certification par l'équipe • Compatibilité entre le profil des formateurs pressentis et le cahier des charges formation • Cohérence entre l'effectif de l'équipe pédagogique au regard des compétences visées	• Coordinateur/responsable de formation désigné • Compétences pédagogiques et de pilotage de l'action • Référent de la formation désigné/ interlocuteur de l'ANFA • Nombre de domaines de la certification • Chaque domaine devra être couvert par un formateur compétent • Réflexion à prévoir si un champ de compétences n'est pas couvert • Expérience professionnel dans le domaine • Expérience d'animation auprès des différents publics (DE, alternance, FC...) : niveau de formation, formations continues suivies • Expérience des certifications de la Branche des Services de l'Automobile • Habilitations techniques • Culture automobile • Nombre d'actions de formation en charge • Disponibilité l'équipe pédagogique en fonction des sessions/groupes d'alternance
Mise en œuvre des moyens techniques nécessaires	• Conformité entre les moyens techniques de l'OF et les moyens techniques prescrits par le cahier des charges de formation (en correspondance avec le tableau d'équipement) • Adéquation entre le nombre d'équipement et le nombre de stagiaire prévisionnel	• Tableau d'équipement (Maquettes, véhicules, ...) • Compatibilité de la surface d'atelier en correspondance avec le nombre de poste de travail • Nombre de poste de travail/ servantes en fonction du nombre de stagiaires



ANNEXE 2

DIAGNOSTIC
DE FAISABILITÉ

DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ
NOTE À L'ATTENTION DE L'EXPERT MÉTIER

ANNEXE 2 : DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ

NOTE À L'ATTENTION DE L'EXPERT MÉTIER

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ ?

- ▶ C'est une étape dans l'accompagnement du processus d'habilitation de l'OF qui fait suite à l'étude d'opportunité.
- ▶ C'est une photo à l'instant T des moyens et avancées du projet de mise en œuvre d'une certification en rapport avec les attentes de l'ANFA.
- ▶ Il cherche à identifier les points forts et les points d'amélioration avant la demande d'habilitation.

QUI EST L'EXPERT ?

- ▶ Il a la connaissance précise :
 - de la Branche des services de l'automobile et de la mobilité,
 - du référentiel de certification et du cahier de charges de formation,
 - du RNQSA et RNCSA,
 - du métier tel qu'il est exercé actuellement,
 - des équipements et des outils obligatoires pour la mise en œuvre de la formation,
 - des techniques et des méthodes utilisées.
- ▶ Il est en veille permanente sur l'évolution des métiers, des techniques et des technologies.

QUEL EST SON RÔLE ?

- ▶ Il apprécie les compétences techniques de l'équipe pédagogique en lien avec le référentiel.
- ▶ Il évalue les équipements matériels et la nécessité de moyens complémentaires, de partenariat.
- ▶ Il propose des mesures d'accompagnement, il conseille et doit être force de proposition.

QUELLE POSTURE DOIT-IL ADOPTER VIS-À-VIS DES ORGANISMES DE FORMATION ?

- ▶ Il respecte le mandat confié par l'ANFA.
- ▶ Il agit en toute neutralité. Il est factuel et fait preuve d'objectivité.
- ▶ Il est à l'écoute.
- ▶ Il adapte son langage technique.



OBJECTIFS

- Évaluer la faisabilité de mise en œuvre d'une action de formation certifiante par un établissement donné au regard du référentiel et des cahiers des charges d'habilitation et de formation.
- Accompagner l'OF dans son projet.

LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Pour l'Organisme de Formation

- Un membre de la direction porte la stratégie de déploiement de l'offre de formation dans son établissement.
- Le responsable formation pilote la mise en œuvre de la formation certifiante souhaitée. Il a la capacité de recontextualiser le projet et de répondre aux questions si nécessaire.
- Le formateur référent présente les différents éléments demandés. Il est présent lors de la visite de locaux.
- Le(s) formateur(s) s'acculture(nt) avec le CQP/Titre de Branche lors du diagnostic. C'est l'occasion de mesurer les exigences techniques attendues.

Toutes les parties prenantes sont associées aux conseils et bonnes pratiques transmis par l'ANFA et l'expert.

Pour l'ANFA

- Le Responsable Territorial est l'acteur principal :
- Il est le lien entre les différents intervenants du diagnostic de faisabilité.
- Il assure et mène l'accompagnement global pendant le diagnostic (péda, moyens humains et matériels).
- Le Responsable Projet du Service Ingénierie des Certifications est garant du bon déroulement de la prestation de l'expert. Sa présence est obligatoire lors de la mise en place d'une première demande d'habilitation dans la spécialité du domaine sur la région. Il a un rôle d'appui au RT dans son expertise de la certification.

LES ÉTAPES DU PROCESS

1/ En amont :

- Prise de rendez-vous par le RP en lien avec l'expert, RT et l'OF.
- Transmission par le RP à l'Expert du document de Diagnostic de Faisabilité.
- Préparation opérationnelle du diagnostic avec le RT et l'OF visant l'organisation structurée de la journée (déroulement, présence des formateurs, locaux à visiter, réserves...).

2/ Déroulement du diagnostic

Doivent être présents :

- Le RT et (dans la mesure du possible) le RP de l'ANFA.
- L'expert métier mandaté par l'ANFA.
- Le responsable formation, accompagné d'un membre de direction, le formateur référent et idéalement les formateurs principalement concernés de l'OF.

3/ En aval

- Un rapport de visite technique est systématiquement établi.
- Le RT réalise une restitution orale à l'OF et transmet le document finalisé du diagnostic.
- Ce diagnostic de faisabilité est intégré dans Sofia.
- La décision de poursuite ou d'arrêt du processus d'habilitation est pris par l'ANFA.



À NOTER :

Les dossiers nationaux ont une spécificité : la prise en charge est faite par le RP pour l'ensemble du processus d'habilitation.





ANNEXE 3

DIAGNOSTIC
DE FAISABILITÉ

NOTE RELATIVE AU DIAGNOSTIC
À L'ATTENTION DES ORGANISMES DE FORMATION

ANNEXE 3 :

NOTE RELATIVE AU DIAGNOSTIC

À L'ATTENTION DES ORGANISMES DE FORMATION

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ ?

- ▶ C'est une étape dans l'accompagnement du processus d'habilitation de l'OF qui fait suite à l'étude d'opportunité.
- ▶ C'est une photo à l'instant T des moyens et avancées du projet de mise en œuvre d'une certification en rapport avec les attentes de l'ANFA.
- ▶ Il cherche à identifier les points forts et les points d'amélioration avant la demande d'habilitation.



OBJECTIFS

- Évaluer la faisabilité de mise en œuvre d'une action de formation certifiante par un établissement donné au regard du référentiel et des cahiers des charges d'habilitation et de formation.
- Accompagner l'OF dans son projet.

LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Pour l'Organisme de Formation

- Un membre de la direction porte la stratégie de déploiement de l'offre de formation dans son établissement.
- Le responsable formation pilote la mise en œuvre de la formation certifiante souhaitée. Il a la capacité de recontextualiser le projet et de répondre aux questions si nécessaire.
- Le formateur référent présente les différents éléments demandés. Il est présent lors de la visite de locaux.
- Le(s) formateur(s) s'acculture(nt) avec le CQP/Titre de Branche lors du diagnostic. C'est l'occasion de mesurer les exigences techniques attendues.

Toutes les parties prenantes sont associées aux conseils et bonnes pratiques transmis par l'ANFA et l'expert.

Pour l'ANFA

- Le Responsable Territorial est l'acteur principal : il est le lien entre les différents intervenants du diagnostic de faisabilité.
- Il assure et mène l'accompagnement global pendant le diagnostic (péda, moyens humains et matériels).
- Le Responsable Projet du Service Ingénierie des Certifications est garant du bon déroulement de la prestation de l'expert. Il a un rôle d'appui au RT dans son expertise de la certification.

L'Expert Métier

- L'expert métier est une ressource pour tous.
- Il apprécie les compétences techniques, les équipements matériels et la nécessité de moyens complémentaires, de partenariat ou de mesure d'accompagnement.

LES ÉTAPES DU PROCESS

1/ En amont :

- Prise de rendez-vous par le RP en lien avec l'expert, RT et l'OF.
- Transmission par le RP à l'Expert du document de Diagnostic de Faisabilité.
- Préparation opérationnelle du diagnostic avec le RT et l'OF visant l'organisation structurée de la journée (déroulement, présence des formateurs, locaux à visiter, réserves...).



QUE PRÉPARER POUR SON DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ ?

En amont de la visite de l'expert, il est conseillé que l'OF prépare les points suivants avec le RT afin de proposer à l'expert une meilleure compréhension de la demande :

- ▶ **Le projet :** le présenter dans son ensemble en insistant sur le contexte territorial, les besoins avérés de la branche, le vivier de candidats (se référer à l'Etude d'opportunité selon le projet mis en place).
- ▶ **L'équipe pédagogique :** expliciter les compétences et expériences professionnelles des intervenants sur la formation, réflexions autour de la répartition des interventions sur chaque BC, de la progression pédagogique et du calendrier envisagés.
- ▶ **Ateliers et équipements :** en s'appuyant sur la liste du cahier des charges, présenter ce qui est déjà mobilisable et existant, les démarches qui seraient engagées pour compléter cette liste (prévoir une visite complète des locaux, des réserves et des accès aux matériels).

2/ Déroulement du diagnostic

Doivent être présents :

- Le responsable formation, accompagné d'un membre de direction, le formateur référent et idéalement les formateurs principalement concernés de l'OF.
- Le RT et (dans la mesure du possible) le RP de l'ANFA.
- L'expert métier mandaté par l'ANFA.

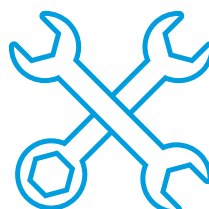
3/ En aval

- Etablissement d'un rapport de visite technique.
- Réalisation d'une restitution orale par le RT puis transmission du document finalisé à l'OF.
- Intégration du diagnostic de faisabilité dans SOFIA.
- Décision de poursuite ou d'arrêt du processus d'habilitation pris par l'ANFA.



À NOTER :

Les dossiers nationaux ont une spécificité : La prise en charge est faite par le RP pour l'ensemble du processus d'habilitation.





DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ

ANFA

ASSOCIATION NATIONALE
POUR LA FORMATION AUTOMOBILE

43 bis Route de Vaugirard,
92190 Meudon

ANFA • Mai 2022